



Mardi, 7 avril 1903.

morés durant cette semaine, nous avançons de vingt-quatre heures notre chronique habituelle, et diminuons d'autant les chances d'y mettre de l'intérêt. Du reste, la semaine écoulée aura été pratiquement assez mauvaise pour le commerce en général, à cause du changement subit et pour le pire dans la température.

Le marché de samedi dernier a été gâté par une neige mouilleuse qui durait depuis la veille, empêchant un grand nombre de cultivateurs de se rendre à la ville. La tombée de neige s'est continuée dans des proportions telles que beaucoup de voitures d'hiver ont fait leur réapparition. Nous voilà avec la perspective d'une nouvelle période de froid, et avec, en tous cas, de mauvais chemins pour plusieurs jours. C'est une entrave sérieuse au commerce, et un décevant contraste avec les belles espérances du commencement du mois. Nos marchands s'en plaignent, parce que cela retarde l'écoulement des nouveautés de saison, et ralentit l'élan de la clientèle. Il faut tout de même s'attendre à de pareils contretemps: cela n'empêchera pas les affaires de reprendre leur cours normal, mais, en attendant, nous ne pouvons enregistrer qu'un résultat peu satisfaisant pour la huitaine qui vient de passer.

Les manufactures continuent de donner de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers: nous sommes encore en pleine période de confection de chaussures, et tout paraît aller sur le bon sens.

Les patrons s'agitent un peu pour s'assurer d'une manière plus efficace le marché canadien et lutter avec plus d'avantages contre la concurrence étrangère. Cette concurrence, il n'y a pas besoin de le cacher, vient surtout des Etats-Unis; mieux vaudrait dire "exclusive-ment" de ce pays, car nul ne songerait à se plaindre de l'importation, restreinte d'ailleurs, des chaussures de luxe vendues comme articles de Paris, par exemple. Là où le mal paraît exister réellement, c'est dans le fait que de grandes maisons de commerce s'approvisionnent presque complètement de chaussures sur le marché américain, et les vendent aux clients de Québec, à des prix au moins égaux et souvent inférieurs à ceux que nos fabricants sont tenus d'exiger pour

des articles de même valeur et qualité. Il est vrai d'un autre côté, que des maisons canadiennes paraissent également à passer leurs marchandises sur le marché américain et à y faire des spéculations avantageuses, nous dit-on, mais ces maisons ne sont point de Québec, tandis que c'est à Québec que se fait la concurrence dont nous parlions tout-à-l'heure. Il est certain, toutefois, que nos fabricants de chaussures ont de tout temps été enclins à réclamer une protection plus efficace pour une élévation des droits sur les chaussures confectionnées aux Etats-Unis. Peut-être y gagneraient-ils à exposer nettement leurs vues à ce sujet, et à démontrer la nécessité d'une réforme au moyen de comparaisons, d'exemples et de statistiques.

Le gouvernement du jour paraît favorable à tout remaniement de tarif qui a pour base et pour raison d'être l'intérêt à la fois du producteur et du consommateur, et il nous semble que l'occasion serait pour démontrer, par exemple que l'un des plus grands établissements commerciaux de Québec et de la province fait tort à l'industrie nationale et au public acheteur en vendant, à des prix abordables, de la chaussure américaine.

COTATIONS, 7 AVRIL 1903

EPICERIES

SUCRES:—Jaunes \$3.50. Ex-ground, 5 1-2c, Powdered, 5 1-2c.

MELASSES:—Barbades, pures, tonne, 33c à 35c le gallon; Porto-Rico, 32c à 33c. Fajardos, 40c à 42c.

BEURRE:—Frais, 21. Marchand, 16c à 18c; Beurrerie, 21c.

FROMAGE:—13c.

CONSERVES EN BOITES:—Saumon, par douzaines, \$1.50; Clover leaf, \$1.60 à \$1.65. Homard, \$3.00 à \$3.25; Pois, Blé d'Inde, et Fèves, 90c.

FRUITS SECS:—Valence, 7c à 9c; Corinthe, 5c à 6c; 4 couronnes, 8c à 9c.

TABAC CANADIEN:—En feuilles, xxx 9c à 10c; xxx 50 lbs, 11 cents. Walker Wrappers, 17c à 18c; Kentucky, 14c à 15c; White Burleigh, 16c; Connecticut, 15c à 16c.

PLANCHES à LAVER:—Favorites, \$1.70; Waverly, \$2; Imp. Globe, \$2; Water Witch, \$1.50; King, \$2.00; Victor, \$2.10.

BALAIS:—2 cordes, \$1.65 la doz.; 3 cordes, \$2.00 à \$2.35; 4 cordes, 3.00 à \$3.75.

FRUITS

ORANGES:—Valence, 714, \$5.50 à \$6.00 \$4.00, \$4.75 à \$5.00. Californie, 150-216, \$4.25.

CITRONS:—de Messine, 300 de gros-seur, \$2.50 à \$3.00 la boîte.

POMMES d'hiver, \$3.00 à \$4.00.

RAISINS:—Malaga, 7.75 par 50 lbs.

OIGNONS:—Rouges au quart, \$2.00 à \$2.50.

BANANES:—\$2.50 à \$3.00.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

FARINES:—Forte à boulanger, \$2.05 à \$2.10; 2e, \$1.80 à \$2.00; Roller, \$1.75 à \$1.80; Pat. Ontario, \$1.80 à \$2.00. Manitoba, \$2.15 à \$2.25.

GRAINS—Blé Manitoba, \$1.00 à \$1.10; Avoine, 39 à 42c; Orge, par 48 lbs, 70c; Orge à drèche, 70c; Blé d'Inde, 63c à 65c; Sarrasin, 70; Pois, \$1.10. Riz \$3.20 le cent. Son \$1.00.

LARD:—Short Cut, par 200 lbs, \$24.00 à \$25.00. Clear fat, \$22.00 à \$22.50. Clear back, \$25.50 à \$26.00. Saïndoux pur, le seau, \$2.30 à \$2.40. Composé, \$1.80 à \$1.85; Chaudière, \$2.00. Jambon, 12c. Bacon, 12c.

POISSONS:—Morue No 1, \$5.75. No 2, \$5.00 à \$5.25; Saumon, No 1, \$17.50 et No 2, \$15.50 à \$16.00.

HUILES:—Loup marin, 40c à 42 1-2c. Morue, 30c à 32 1-2c.

PRODUITS DE LA FERME

OEUFS:—Frais mirés, 16c; Frais de la semaine, 17c; chaulés, 12c.

PATATES:—80 lbs, 90c.

Des rumeurs quelque peu inquiétantes circulent relativement aux conséquences que pourraient avoir les dernières opérations de bourse sur la stabilité de quelques-unes de nos maisons de commerce. Qu'il se soit fait de lourdes pertes, c'est incontestable; que des marchands aient pris des risques trop grands pour leurs moyens c'est aussi malheureusement vrai dans quelques cas. Mais il ne faut pas exagérer les choses, et voir partout le spectre de la banqueroute. Il n'en est rien. La liquidation, en définitive, fera un petit nombre de victimes. L'expérience acquise aura-t-elle pour résultat de donner un salutaire avertissement? Nous le souhaitons, mais nous savons qu'il y aura encore, comme dans le passé, des succès inespérés suivis de désastres imprévus. Le monde est ainsi fait, et il n'est pas encore né celui qui le guérira du désir de faire fortune le plus vite et avec le moins de travail possible.

La Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs a tenu une grande assemblée ici hier, et s'est présentée, ce matin, au gouvernement local pour demander quelques amendements à la loi des Licences actuellement en vigueur. D'importantes suggestions ont été faites dans le but d'assurer le meilleur fonctionnement de la loi et de prévenir les infractions en élevant les droits et en décrétant des mesures plus sévères contre les vendeurs sans permis légal. Nous regrettons de constater que nos marchands de Québec soient en dehors de cette Fédération, tout en croyant qu'ils doivent avoir des motifs légitimes d'en agir ainsi. L'occasion devrait pouvoir se présenter: il nous semble pour que les nombreux commerçants de vins et liqueurs de Québec fassent cause commune avec leurs confrères de Montréal. Il y va de l'intérêt général et aussi de l'intérêt de la profession.

L. D.